

Il convient de se référer au BO spécial n° 4 du 26 février 2004 qui fixe l'organisation de l'examen et des formations ainsi que les référentiels de compétences des enseignants spécialisés.

## A. ANALYSE QUALITATIVE

### 1. Séquence professionnelle

*(Documents relatifs à la préparation (cahier-journal, séquences d'enseignement, séances...), écrits professionnels (dossier de l'élève -projet personnalisé de scolarisation - projet individuel, demande de fiche d'aide, compte rendus des équipes de suivis de scolarisation, d'entretiens avec les familles), documents relatifs à l'évaluation, supports des élèves, positionnement professionnel, etc.)*

#### • **Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats**

- La plupart des candidats a proposé des documents de bonne qualité qui ont permis aux membres des commissions de se faire une idée précise du travail global ;
- Les projets pédagogiques individuels sont souvent bien maîtrisés : précision des objectifs et des attentes par période, prise en compte du projet personnalisé de scolarisation... Attention, il peut arriver encore parfois qu'ils soient à l'état d'ébauche. Il est par exemple anormal que les éléments de suivi d'une année sur l'autre y soient souvent absents quand il y a changement d'enseignant ;
- L'évaluation des élèves est anticipée, et fait l'objet d'un document de suivi rigoureux ;
- Les séquences observées ont respecté les règles de l'examen (durée, diversité) mais les situations sont très diverses au regard de la fatigabilité des élèves, ou de la taille du groupe. Les candidats ont en général su proposer des activités de transition ou des moments plus ludiques leur permettant de gérer au mieux le groupe classe tout en respectant à la lettre le texte.

#### • **Données qui doivent être améliorées (progrès attendus)**

- Cette année, des candidats se sont retrouvés en situation d'échec lors de cette première partie car ils n'ont pas véritablement compris la spécificité des aides spécialisées et de ce fait n'ont pas suffisamment construit leur identité d'enseignant spécialisé qui développe des projets pédagogiques individualisés. Celle-ci doit, en effet, clairement apparaître lors de cette partie professionnelle de l'examen au travers des aides et des adaptations concrètes apportées (outils, échanges, modalités de travail), en relation avec les projets individuels des élèves. Rappelons, enfin que ces derniers doivent véritablement être individuels et ne peuvent en aucun cas être des copier-coller quasi identiques d'un élève à un autre ;
- Pour quelques candidats, la posture n'est pas suffisamment celle d'un enseignant ; le versant éducatif est privilégié, au détriment des apprentissages scolaires et de la mise en œuvre d'une différenciation pédagogique effective. Les documents de planification de la classe (cahier journal) ne sont pas disponibles, en dehors de ceux qui constituent les séquences des deux séances présentées au jury ;
- Parfois il y a un décalage entre intitulé de l'option et observation (une épreuve E par exemple qui aurait été plus appropriée dans un contexte d'option D). Cela peut être le fait du candidat et sera porté à son passif, mais aussi d'un étiquetage difficile de poste dans un contexte particulier, dans ce cas le jury en tient compte ;
- Il est attendu des candidats à l'option E une réelle maîtrise de la didactique de la lecture et une posture d'enseignant spécialisé (différenciation, adaptation) ce qui leur évitera l'écueil du « soutien scolaire » qui ne correspond pas aux attentes de l'examen ;

- Il est également demandé aux candidats en ULIS une vraie réflexion sur l'inclusion scolaire et non une inclusion organisée au sein de l'école pour « lisser » les effectifs des classes ce qui peut conduire à une dilution même du principe d'inclusion ;
- Le candidat doit réfléchir au temps de travail effectif de ses élèves : au-delà de « faire » ou de « participer », les élèves doivent comprendre et penser. Pour cela, attention à constituer des documents vraiment opérationnels : objectifs en petit nombre, mais mesurables, calendrier / échéancier... Attention aussi à faire le lien dans le secteur médico-social, plus particulièrement, entre les documents pédagogiques du type PPI et les documents de type projet personnalisé de scolarisation ;
- Il faut favoriser et augmenter les interactions entre élèves dans le groupe pour faciliter l'apprentissage par les pairs ;
- Enfin, lorsqu'une AVS individuelle ou collective est présente lors des séances proposées, son rôle doit être très clairement défini par l'enseignant. Les commissions ont apprécié lorsqu'il existait dans la classe des outils de suivi entre le professeur et son AVS collective, au sein de la classe mais également lors des inclusions.

## 2. Entretien

*(Capacité à se référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé, capacité à justifier les choix de ses démarches, capacité à exposer des modalités de partenariat, interne ou externe à l'établissement)*

- **Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats**
  - Les candidats sont souvent capables de prendre de la distance par rapport à leur pratique pour entrer dans des échanges fructueux avec la commission. L'entretien a souvent permis d'aller un peu plus loin dans la réflexion pédagogique alors que la séance observée pouvait laisser les membres de la commission dubitatifs quant au projet mis en œuvre ;
  - De même et cela est jugé positif par les commissions, certains sont en mesure de dépasser leur propre raisonnement. Cette prise de distance au regard de la pratique de classe fait montre d'une capacité d'analyse intéressante. En effet, elle permet d'entrevoir chez le candidat un positionnement en tant que personne ressource susceptible de modifier certaines pratiques de ses collègues.
- **Données qui doivent être améliorées (progrès attendus)**
  - Maîtrise du cadre théorique et institutionnel : cette remarque s'adresse essentiellement aux candidats libres qui s'investissent énormément dans les préparations de classe et qui ont tendance à délaisser un peu ces cadres. On peut regretter que la « spécialisation dans l'option » l'emporte sur un regard plus général sur le handicap ;
  - La maîtrise est également attendue des compétences de base dans la didactique des diverses disciplines ce qui n'a pas toujours été le cas cette année ;
  - Être en capacité de sortir de son propre raisonnement : la commission n'attend pas forcément une « bonne réponse » mais une réflexion sur l'objet ;
  - Certains candidats pensent que leur ancienneté sur le poste ou le fait de posséder déjà un CAPA-SH suffit à la validation de leurs compétences professionnelles. De ce fait, ils ne prennent pas toujours l'épreuve avec le sérieux requis.

## 3. Mémoire

*(Pertinence de la situation professionnelle questionnée en relation avec l'option, dynamique/évolution de la démarche et réflexion perceptibles dans l'ensemble de l'épreuve, qualité de l'expression orale, clarté de l'exposé et de la présentation, capacité à enrichir le questionnement initial, qualité des réponses apportées aux questions du jury (pertinence, argumentation, précisions))*

- **Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats**

- Nous constatons une meilleure réflexion critique de la part d'un certain nombre de candidats. Les commissions réunies cette année ont assisté en général à des soutenances de bonne qualité ;
  - Les candidats ont souvent pu articuler de façon cohérente et pertinente situation professionnelle et connaissances didactiques et pédagogiques : l'articulation entre le cadre théorique, les démarches mises en œuvre, l'évolution des élèves, permet de mesurer la qualité des réponses aux difficultés des élèves ;
  - Le jury a apprécié lorsque les candidats étaient en mesure de mener, lors de la soutenance, une véritable réflexion critique qui soit complémentaire de l'objet mémoire et en dialogue avec ce dernier ;
  - Certains ont montré qu'ils avaient pu continuer à faire vivre, dans leur pratique quotidienne, la réflexion engagée avec le mémoire, en tenant compte des résultats obtenus.
- **Données qui doivent être améliorées (progrès attendus)**
    - Maîtrise des références « incontournables » pédagogiques et didactiques : Vygotski, Bruner, Mari-Barth... ;
    - Approfondissement les lectures théoriques concernant l'adaptation et/ou les handicaps en rapport avec le mémoire : beaucoup de concepts théoriques mobilisés, sans être réellement maîtrisés. Pour les candidats qui travaillent en IME, la problématique n'est pas toujours clairement définie, l'enseignant peut avoir un positionnement plus proche de l'éducateur. Il faut donc veiller à ce que l'identité de l'enseignant spécialisé soit très clairement identifiable ;
    - Attention à mettre en place une démarche méthodologique objective et lisible dans le traitement de thématiques transversales du type « le travail en équipe en IME » et à rester loyal et professionnel dans ses propos ;
    - Se méfier de références trop anciennes ou coupées des recherches actuelles. S'appuyer sur des recherches récentes dans le domaine retenu pour le mémoire. Ne pas se noyer sous trop de références, mais s'approprier ses lectures et les mobiliser dans la pratique quotidienne ;
    - Maîtriser impérativement l'orthographe et la syntaxe même si la notation du candidat reste centrée sur sa soutenance devant le jury ; Attention, ne pas copier/coller des passages entiers d'autres mémoires ou de textes pris sur Internet. Le jury fait des vérifications.
    - Se garder d'un découplage entre partie théorique et partie pratique. Si la partie théorique présente bien des lectures, des données compilées par les candidats, et souvent avec une assez bonne qualité d'analyse, ces éléments sont souvent en revanche parfois un peu absents pour analyser et éclairer la seconde partie ;
    - Eviter (candidats libres, essentiellement) dans l'analyse de la partie expérimentale de réinjecter dans celle-ci de nouvelles données. Avoir systématiquement un point de départ et un point d'arrivée de l'expérimentation, avec des critères d'observation (évaluations) mesurables et communiqués dans le texte et/ou les annexes.

## B. RESULTATS ACADEMIQUES

Nombre d'inscrits Dont candidats libres	Nombre de présents	Nombre de candidats ajournés	Nombre de candidats admis
<b>51 (dont 32 C.L.)</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>35</b>

Moyenne sur 20 de l'épreuve professionnelle suivie d'un entretien	Moyenne sur 20 à la soutenance de mémoire professionnel	Moyenne générale sur 40 de l'examen
<b>13.75</b>	<b>12.71</b>	<b>26.61</b>

Le Président du Jury  
Eric GIEN,  
Inspecteur de l'Éducation nationale,  
Adjoint au Directeur académique de la Nièvre